# Spécificités du territoire bruxellois

Connaître les spécificités contextuelles du territoire bruxellois qui caractérisent un espace public donné est une condition déterminante pour atteindre la cohérence de son aménagement. La prise de connaissance de ces spécificités du territoire bruxellois constitue une étape utile au bon usage de ce guide :

- Pour déterminer à quel type et sous-type un espace public se réfère, , il s'agit de recourir à des informations concernant la ***morphogenèse du territoire*** et de situer l'espace public par rapport à la configuration *du territoire bruxellois* ;ce regard renseigne sur ses caractéristiques morphologiques et fonctionnelles ;
- Pour définir *l'échelle d'influence* à laquelle l'espace public correspond, il convient de situer celui-ci par rapport à ***la structure d'ensemble du territoire*** bruxellois : en termes de géographie du territoire, en termes de maillages naturels et en termes de centralités.
- Pour définir la *spécialisation des voiries*[1], on se réfère à leur degré de connectivité et à leurs aménagements en tant que supports des différents modes de déplacements.

1. La spécialisation des voiries utilisée dans le présent guide s'appuie sur l'étude : Multimodale wegenspecialisatie in het brussels hoofdstedelijk gewest réalisée par Timenco (Dirk Dufour, Marjolein de Jong) pour Bruxelles Mobilité en 2015-2016. Cette étude constitue une nouvelle base de réflexion pour améliorer la performance et la complémentarité entre les modes de déplacements, en les intégrant au mieux dans l'espace public. Elle est composée d'une cartographie superposant les réseaux des différents modes répartis chacun en trois niveaux. Les principes de la spécialisation multimodale des voiries est présente dans le nouveau projet de PRDD et sera reprise dans le prochain plan régional de mobilité. Toutefois, à ce jour, seule la hiérarchie des voiries telle que définie dans le PRAS est officielle et réglementaire.